

# Le dossier de santé du Québec

[www.dossierdesante.gouv.qc.ca](http://www.dossierdesante.gouv.qc.ca)

## Une introduction graduelle

À l'initiative du ministère de la Santé et des Services sociaux, le Dossier de santé du Québec (DSQ) sera bientôt disponible dans la région de Montréal. L'introduction graduelle de cet outil permettant la circulation des renseignements cliniques procurera des avantages tangibles pour la population.

Toutes les personnes ayant leur résidence principale dans la région de Montréal et étant inscrites au régime d'assurance maladie du Québec pourront avoir un DSQ.

## Campagne d'information destinée à la population

L'arrivée progressive du DSQ dans la région de Montréal sera précédée d'une campagne d'information à l'intention de la population. Cette campagne se déroulera du 30 janvier au 26 mars 2012 et visera à informer les résidents des modalités de fonctionnement du projet, des bénéfices attendus, des renseignements rendus disponibles par le DSQ, de la manière dont les professionnels de la santé autorisés y auront accès ainsi que de leur droit de refuser d'avoir un DSQ et des modalités de refus.

Plusieurs moyens sont mis en place pour informer la population :

- un feuillet présentant l'information essentielle sur le DSQ sera distribué par la poste dans tous les foyers de la région;
- un message sera diffusé à la radio et dans la presse écrite;
- un site Internet et un service de renseignements téléphonique seront également accessibles.

## Pour en savoir plus

### Renseignements aux professionnels

[www.dossierdesante.gouv.qc.ca](http://www.dossierdesante.gouv.qc.ca), « Milieu de la santé »

### Renseignements à la population

[www.dossierdesante.gouv.qc.ca](http://www.dossierdesante.gouv.qc.ca)

### Personnes malentendantes ou muettes (ATS)

1 800 361-9596 (sans frais)

### Services Québec:

514 644-4545

ou 1 877 644-4545 (sans frais)



## De quoi s'agit-il ?

Le DSQ est un nouvel outil permettant aux professionnels de la santé participant au projet d'accéder rapidement à des renseignements jugés essentiels aux services de première ligne et à un continuum de soins de qualité, et ce, dans toutes les régions du Québec où le DSQ est mis en place.

Le DSQ permet de consulter :

- des renseignements sur les médicaments prescrits obtenus dans les pharmacies communautaires branchées au DSQ;
- les résultats des examens et des analyses de laboratoire effectués dans les établissements de santé participants (ces résultats pourraient remonter à novembre 2010);
- les résultats des examens d'imagerie médicale produits dans les établissements de santé participants (ces résultats pourraient remonter à février 2011).

Aussi, pour une personne ayant un DSQ, un clinicien de première ligne participant au projet aura la possibilité, par exemple, de rédiger une ordonnance de médicaments, sous forme électronique via son application certifiée DSQ. Lorsque le patient remettra l'ordonnance imprimée au pharmacien, celui-ci pourra la récupérer électroniquement. L'utilisation de l'ordonnance électronique pourrait permettre, notamment, de réduire le nombre de demandes de clarification faites par les pharmaciens concernant les ordonnances rédigées par les cliniciens.

Le DSQ sera accessible dans les points de service participants, dont le nombre augmentera graduellement. Le DSQ assure un très haut niveau de sécurité lors de l'accès aux renseignements cliniques.

Le DSQ est un complément aux dossiers cliniques conservés dans les établissements de santé, les cliniques médicales et les pharmacies. Il ne les remplace pas, il est plutôt conçu pour les compléter.



CENTRE  
DE RÉADAPTATION  
DE L'OUEST DE MONTRÉAL

WEST MONTREAL  
READAPTATION  
CENTRE